

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2019

L'an *deux mil dix-neuf*, le 16 mai à **vingt heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de *Madame MAILLARD Élisabeth, Maire*.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 09 mai 2019**

PRÉSENTS : *M. PELTIER Jacky, M. BILLON Gilles, M. GUILLOTEAU Régis, M. BAILLET Éric, Mme GALLARD Nathalie, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence, Mme SAUNIER Valérie, M. VIVIER Luc.*

ABSENTE EXCUSÉE : *Mme FRECHET Annie.*

POUVOIR : *Néant*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme MASSÉ Jackie.*

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 10 avril 2019.

Une modification concernant le paragraphe se rapportant à l'achat de tables, une correction est à apporter sur la décision, le choix s'est porté pour l'entreprise Manutan pour un montant de **9 363,84 € TTC** et non 9 362,84 €. La délibération sera donc refaite.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

📁 Délibérations :

1. *Règlement intérieur des temps périscolaires*
2. *Projet éducatif ALSH*
3. *Choix de l'entreprise « Aménagement de voirie et de sécurité de la route de Coulon »*
4. *Choix du prestataire – Mission SPS*
5. *Budget supplémentaire Logements*
6. *Modification de l'encaisse de la Régie des salles n° 23410*
7. *Formulaire d'engagement et suivi du raccordement Sieds*
8. *Renouvellement de la Convention Sigil - Sieds*
9. *Convention SECO défense incendie DECI*
10. *Défense Extérieure Contre l'Incendie - Arrêté communal*
11. *Devis Clôture de la MAM*
12. *Devis couverture cimetière*
13. *Devis remise en service de la cloche de l'église*
14. *RODP 2019 (Redevance pour Occupation du Domaine Public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de Gaz)*
15. *Vente des tables de la salle polyvalente*
16. *Travaux route VCI (virage Ball Trap)*

📁 Informations :

- *Participation de la commune à la réparation de la flèche de Notre Dame*

📁 Dates à fixer :

- *Réunion d'Adjoints*

📁 Questions diverses :

- *Organisation d'une journée d'études « le deuil après suicide »*
- *Invitation Assemblée Générale de l'UDAF jeudi 13 juin 2019*

DÉLIBÉRATIONS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Madame le Maire propose de délibérer pour modifier ce qui suit :

- A mettre en caractères gras :

Article 1 : **Les frais de restauration seront retirés si la désinscription est anticipée d'au moins une semaine ou sur présentation d'un certificat médical dans les huit jours du début de l'arrêt.**

Article 7 : **Les parents doivent impérativement respecter le règlement intérieur.**

- Ajouter l'énoncé :

Article 7 : Le personnel a toute autorité pour utiliser le permis à point.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, les propositions présentées par madame le Maire. Le règlement intérieur modifié est annexé.**

Le règlement est ainsi modifié et les nouveaux tarifs applicables seront joints.

PROJET ÉDUCATIF ALSH

Madame le Maire propose de délibérer pour modifier les intitulés « directrice » seront substitués par directeur (rice) dans l'ensemble du document et mettre à jour la population qui est passée à 1108 habitants.

Les tarifs applicables seront insérés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le projet éducatif présenté. Le projet éducatif ALSH est annexé.**

CHOIX DE L'ENTREPRISE « AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET DE SÉCURITÉ DE LA ROUTE DE COULON »

Madame le Maire propose de délibérer pour choisir l'entreprise qui effectuera les travaux et donne la parole à monsieur PELTIER Jacky, 1^{er} Adjoint afin de présenter l'analyse des offres reçues pour cette opération. Cinq entreprises ont retiré un dossier. Il s'agit des entreprises suivantes :

- Eiffage
- Bonneau TP
- Colas
- Eurovia
- M Ry

L'entreprise M Ry a décliné pour raison de planning.

Monsieur Frédéric Berthomé, du Cabinet Air et Géo a établi une analyse des offres.

Les critères de jugement des offres et hiérarchisation de leur prise en compte. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-après :

- 1. Valeur technique de l'offre : 30 %
- 2. Offre financière : 60 %
- 3. Délais : 10 %

Mise en conformité des offres : L'offre de l'entreprise Eurovia demande à être mise en conformité, entre le BPU (Bordereau des Prix Unitaires) et le DQE (Détail Quantitatif et Estimatif) ainsi que l'acte d'engagement.

Vérification des offres et rectifications : néant

Présences d'offres irrégulières : toutes les offres sont recevables et font l'objet de l'analyse suivante.

Variantes : néant.

Classement par critère :

Note méthodologique

Les entreprises sont classées par ordre décroissant. Toutes les entreprises ont fourni un mémoire technique satisfaisant et répondent aux attentes du maître d'ouvrage.

- Eiffage : 4
- Eurovia : 3
- Bonneau : 2
- Colas : 1

Prix des prestations

Rappel du montant de l'estimation de base : 241 051,00 € H.T. soit 289 261,20 TTC

Nom des candidats	Montant Total H.T.	Classement	Note sur 10
Eiffage	262 797,40	4	9,742
Bonneau	249 850,50	3	9,804
Colas	248 922,00	2	9,809
Eurovia	208 925,50	1	10

Délais

Les entreprises sont classées par ordre décroissant.

Nom des candidats	Délai en semaines	Classement	Note sur 10
Colas	11	2	9,17
Bonneau	10	3	9,17
Eiffage	9	4	10
Eurovia	9	1	10

Tableau de Classement par Critères

Nom des candidats	Critère 1 60 %	Critère 2 10 %	Critère 3 30 %	Note globale	Classement
Eiffage	9	9,742	9,50	9,495	4
Bonneau	10	9,804	9,75	9,857	3
Colas	10	9,809	10	9,885	2
Eurovia	10	10	10	10	1

Conclusion

Le Maître d'œuvre propose à la commune de retenir :

Pour le lot unique -V.R.D. :

L'entreprise Eurovia comme mieux disante pour un montant de : 208 925,50 € H.T. soit 250 710,60 € T.T.C., au regard des critères définis dans le Règlement de Consultation.

Monsieur PELTIER Jacky, 1^{er} Adjoint propose de retenir l'entreprise Eurovia entreprise mieux disante pour un montant de 208 925,50 € H.T. soit 250 710,60 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Eurovia, entreprise mieux disante pour un montant de : 208 925,50 € H.T. soit 250 710,60 € T.T.C.**

CHOIX DU PRESTATAIRE – MISSION SPS

Madame le Maire propose de délibérer pour choisir le prestataire pour la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Deux entreprises ont remis une proposition présentée dans le tableau ci-après :

Entreprises	Montant H.T.	T.V.A.	Montant Total T.T.C
AcSor	1 430,00	286,00	1 716,00
Atlantique Coordination Ingénierie	819,00	163,80	982,80

Monsieur PELTIER Jacky, 1^{er} Adjoint propose de retenir l'entreprise Atlantique Coordination Ingénierie pour un montant T.T.C. de 982,80 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Atlantique Coordination Ingénierie pour un montant T.T.C. de 982,80 €.**

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE LOGEMENTS

Madame le Maire propose de délibérer pour voter un budget supplémentaire pour les logements.

Il s'agit de valider des crédits supplémentaires, récapitulés dans le tableau ci-après : l'amortissement de subvention a été omis lors du budget primitif.

<i>Dépense d'Investissement</i>			<i>Recettes d'Investissement</i>		
139151	Subvention transférée au compte de résultat	600,00	021	Virement de la section de fonctionnement	600,00
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>			<i>Recettes de Fonctionnement</i>		
023	Virement à la section d'investissement	600,00	777	Quote-part subvention investissement transférée cpte résultat	600,00

Monsieur BILLON Gilles, 2^{ème} Adjoint, propose de voter le budget supplémentaire présenté ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire pour les logements présentés ci-dessus.**

MODIFICATION DE L'ENCAISSE DE LA RÉGIE DES SALLES N° 23410

Madame le Maire propose de délibérer pour modifier l'encaisse de la régie à 1 500,00 € au lieu de 2 000,00 € comme décidé lors du Conseil d'avril 2019. (Délibération n° 190023).

En effet, la commune a reçu un avis réservé du Receveur. C'est pourquoi, la commune a proposé une encaisse à hauteur de 1 500,00 €. Un avis favorable a été donné le 13 mai dernier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier l'encaisse de la régie à 1 500,00 € après avis favorable du Receveur.**

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT ET SUIVI DU RACCORDEMENT SIEDS

Une extension du réseau d'électricité est à réaliser pour la parcelle AH 184 (Lotissement rue du Portail – rue des Jardins). Un formulaire d'engagement et de suivi a été transmis à la commune.

La commune doit participer à la contribution syndicale à hauteur de 30 % de la participation du SIEDS d'un montant de 16 569,84 € H.T., soit H.T. 4 970,95 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la contribution syndicale pour un montant H.T. de 4 970,95 €.**

RENOUVELLEMENT CONVENTION SIGIL

Madame le Maire propose de délibérer pour renouveler la convention SIGIL. Cette convention permet la consultation du plan cadastral et la visualisation des réseaux des partenaires du SIGIL. Cet outil est complété par l'aide à la coordination de chantier, la gestion du patrimoine arboré et de la voirie, l'assainissement non-collectif, la photo aérienne. Cette convention a une durée de 5 ans et le montant de la participation pour une commune de 1000 à 5000 habitants est de 700,00 € par an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de renouveler la convention pour 5 ans pour un montant annuel de 700,00 € et autorise madame le Maire à viser la convention.**

CONVENTION SECO DÉFENSE INCENDIE DECI

Madame le Maire propose de délibérer pour la convention avec le SECO (Syndicat Eau Centre Ouest) concernant la défense incendie.

La prestation comprend :

*La réalisation chaque année d'un contrôle visuel de l'état des points de défense incendie (poteaux, réserves ou points d'accès).

*La réalisation une fois tous les trois ans des essais de débit sur chaque poteau existant (fréquence fixée par le règlement départemental du SDIS).

*La remise chaque année d'un rapport complet respectant la nomenclature définie par le SDIS.

Le coût des prestations est de 35 € TTC par point lissé sur la durée de la convention soit 3 ans.

Le prix est remis à jour chaque année pour les nouvelles conventions mais il est constant pour toute la durée d'une convention signée.

Les travaux de remise en état listés dans le rapport sont du ressort de la commune qui peut les faire exécuter par tout opérateur de son choix.

Les travaux neufs (pose de poteaux ou de réserves) sont du ressort de la commune qui peut les faire exécuter par tout opérateur de son choix.

Le SECO peut exécuter ces travaux à la demande de la commune. Il établit alors un devis préalable.

Le coût de cette prestation par an et pour 3 ans, serait de 770,00 € pour la commune de Saint-Rémy. (21 PI (Poteau Incendie) et 1 RI (Réserve Incendie)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la convention DECI décrite ci-dessus et autorise madame le Maire à viser cette convention.**

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE - ARRÊTE COMMUNAL

Madame le Maire propose de délibérer pour mettre en place un arrêté fixant :

- L'inventaire de Points d'Eau Incendie (PEI) publics et privés de la commune,
- L'organisation de l'information entre les différents acteurs (obligatoire),
- Les modalités de réalisation des contrôles techniques des PEI.

Sur la commune, il est recensé 21 poteaux d'incendie, 1 réserve incendie communale à Louvrie et 1 réserve incendie privée GAEC du Portail.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la mise en place d'un arrêté fixant :**

- **L'inventaire de Points d'Eau Incendie (PEI) publics et privé de la commune,**
- **L'organisation de l'information entre les différents acteurs (obligatoire),**
- **Les modalités de réalisation des contrôles techniques des PEI.**

DEVIS CLOTURE DE LA MAM (Maison des Assistants Maternels)

Madame le Maire propose de délibérer pour les devis de fournitures pour la clôture de la MAM. Trois devis ont été remis.

Entreprises	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
CAVAC Devis 9151*	536,82	107,36	644,18
VERTYS Devis 497*	238,13	47,63	285,76
ESPACE EMERAUDE Devis 1119671	872,59	174,52	1 047,11

*Devis à regrouper soit 929,94 € T.T.C.

Il est proposé de retenir les devis CAVAC et VERTYS pour un montant TTC de 929,94 €, devis moins disant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de retenir les devis CAVAC et VERTYS pour un montant T.T.C. de 929,94 €.**

DEVIS COUVERTURE DU CIMETIÈRE

Retrait de la délibération

DEVIS REMISE EN ÉTAT DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire propose de délibérer pour la remise en état de la cloche de l'église. Deux devis ont été transmis. Le tableau ci-après récapitule les 2 offres.

Entreprises	Montant H.T.	T.V.A.	Montant Total T.T.C
LUSSAULT	2 236,20	447,24	2 683,44
GOUGEON	1 833,00	366,00	2 199,60

Il est proposé de retenir l'entreprise GOUGEON pour un montant TTC de 2 199,60 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise GOUGEON pour un montant TTC de 2 199,60 €.**

RODP 2019 (REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ)

Madame le Maire propose de délibérer pour la redevance d'occupation du domaine public gaz 2019.

La formule de calcul est la suivante : $(0,035 \times L + 100) \times TR$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente. TR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2017.

Pour la commune **L = 8655 m ; TR = 1,24**

Soit une RODP 2019 = 499,63 €

RODP 2019 + ROPDP 2019 = 499,63 € + 0,00 € Total arrondi à l'euro le plus proche soit : 500,00 €.

Le montant de cette redevance annuelle s'élève à **500,00 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le montant de la redevance annuelle de 500,00 €.**

VENTE DE TABLES SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire propose de délibérer la vente des tables de la salle polyvalente, une cinquantaine de tables environ. Les tables en bon état seront destinées à la vente et les défectueuses sortiront de l'inventaire pour destruction. Un certificat pour destruction sera établi.

Madame le Maire propose de mettre en vente à 10,00 € l'unité, pour les tables restantes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la vente des tables restantes à un prix de 10,00 € par table.**

VENTE DES ORDINATEURS DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Madame le Maire propose de délibérer la vente de 2 ordinateurs de la Mairie. Le 3^{ème} sera installé dans la salle de Conseil Municipal.

Madame le Maire propose de mettre en vente à 50,00 € l'ordinateur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la vente de 2 ordinateurs pour un prix unitaire de 50,00 €.**

TRAVAUX ROUTE VC1 (VIRAGE BALL TRAP)

Madame le Maire propose de délibérer pour les travaux de la route VC1, virage Ball Trap.

Un devis reçu de l'entreprise Migné Travaux Publics pour un montant TTC de 8 474,64 €. Monsieur PELTIER, 1^{er} Adjoint indique que le devis a été scindé car le devis précédent regroupait les 2 virages et il avait été décidé de refaire un seul virage celui du Ball Trap, 9 000,00 € ont été prévus au budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le devis présenté par l'entreprise Migné Travaux Publics pour un montant TTC de 8 474,64 €.**

INFORMATIONS

⇒ Participation de la commune à la réparation de la flèche de Notre Dame : Information donnée par madame le Maire

DATES À FIXER

⇒ Réunions d'adjoints :

- **Mardi 28 mai 2019 à 18 h 00 à la Mairie**

⇒ Réunions d'adjoints :

- **Mardi 11 juin 2019 à 18 h 00 à la Mairie**

DATES

⇒ **Conseil d'école lundi 03 juin 2019 à 17 h 30**

⇒ Spectacle de Musique mardi 18 juin à 19 h à la salle polyvalente

QUESTIONS DIVERSES

- *Organisation d'une journée d'études « le deuil après suicide » Mardi 28 mai 2019 - La Crèche - de 09 h 00 à 17 h 30*
- *Invitation Assemblée Générale de l'UDAF jeudi 13 juin 2019 à 17 h 30*

La séance est clôturée à 22 heures.